









# Note technique Etat des lieux du cheptel apicole breton en sortie d'hivernage 2018

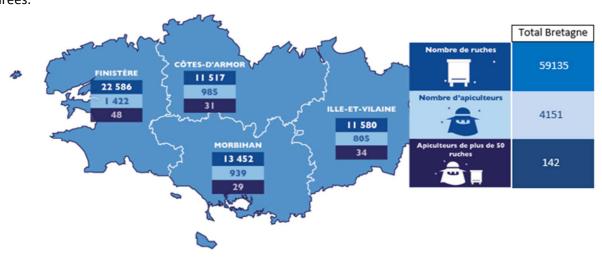
#### **CONTEXTE BRETON**

Dans une note de décembre 2017, le GIE Elevages / ADA Bretagne faisait un bilan de la déclaration annuelle de ruches en Bretagne pour l'année 2016. Consultable en ligne ici : <a href="http://www.gie-elevages-bretagne.fr/page.asp?theme=1&rubrique=5&sous rubrique=92&soussous rubrique=81">http://www.gie-elevages-bretagne.fr/page.asp?theme=1&rubrique=5&sous rubrique=92&soussous rubrique=81</a>

Sur les 13 régions de France métropolitaine, la Bretagne est la 5<sup>ème</sup> plus grosse région en nombre d'apiculteurs, et elle est en 9<sup>ème</sup> position concernant le nombre de colonies.

En Bretagne, ce sont 4 151 apiculteurs qui ont déclaré 59 135 ruches. Les 142 apiculteurs déclarants plus de 50 ruches représentent moins de 3,5% du nombre d'apiculteurs total, mais ils détiennent en revanche à eux seuls 50% du cheptel. 95 d'entre eux possèdent entre 50 et 199, et 47 en possèdent plus de 200.

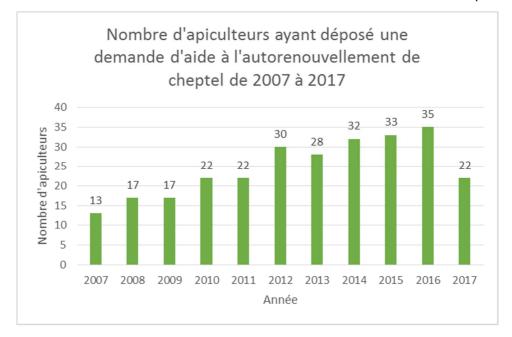
Enfin, l'apiculture n'est pas développée de la même manière selon les départements. En effet, un tiers des apiculteurs bretons déclarés sont dans le Finistère, et ce même département héberge 38% des colonies déclarées.



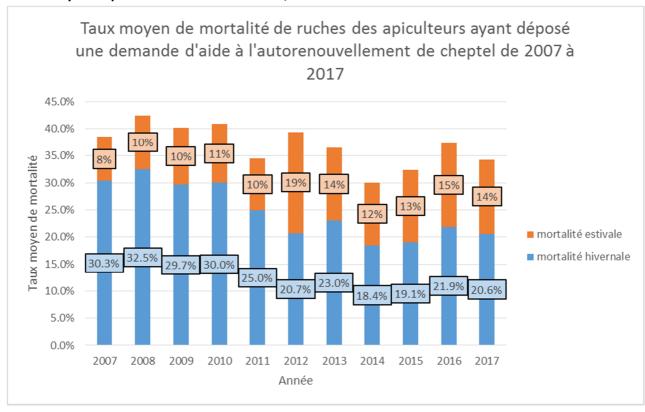
<u>Carte de répartition par départements du nombre de ruches et d'apiculteurs (dont plus de 50 ruches)</u> en Bretagne

## MORTALITES EN SORTIE D'HIVERNAGE DE 2007 A 2017 EN BRETAGNE

Une approche des mortalités en sortie d'hivernage de 2007 à 2017 peut être réalisée grâce aux données recueillies dans le cadre des demandes d'aide annuelle au Conseil Régional pour l'autorenouvellement de cheptel. Cette aide est accessible aux apiculteurs bretons exploitant plus de 50 ruches et ayant un taux de pertes annuel de colonies supérieur à 15%. 25 apiculteurs détenant en moyenne 361 ruches chacun ont effectué annuellement cette demande d'aide sur cette période.



Le graphique ci-dessous présente le taux moyen de pertes annuelles, hivernales et estivales, chez les apiculteurs ayant déposé un dossier de demande d'aide entre 2007 et 2017. De 2007 à 2010, le taux moyens de pertes hivernales était de 30,6% mais il a diminué les années suivantes. **De 2011 à 2017, le taux moyen de pertes hivernales était de 21,1%.** 

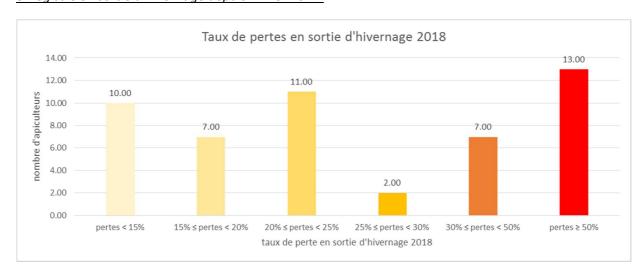


### SITUATION EN SORTIE D'HIVERNAGE 2018

Les données présentées ici ont été recueillies entre le 11 avril et le 26 avril 2018 auprès de 50 apiculteurs professionnels bretons par le biais d'entretiens téléphoniques individuels ou collectifs, et par un questionnaire diffusé par internet.

Ces 50 apiculteurs possèdent en moyenne 345 ruches à la mise en hivernage 2017.

Sur les 17 179 colonies que ces 50 apiculteurs ont mises à l'hivernage en 2017, 4 910 ont été retrouvées mortes ou sont jugées comme inaptes à produire pour toute la saison 2018, ce qui représente un **taux de pertes en sortie d'hiver 2018 de 28,6%**. <u>Ce chiffre représente donc le plus fort taux de mortalité enregistré en sortie d'hivernage depuis l'hiver 2011</u>.



Le graphique ci-dessus illustre également une situation très préoccupante de 13 apiculteurs qui ont perdu plus de 50% de leurs colonies hivernées, dont 9 comptabilisent des pertes supérieures à 70%.

Le ressenti des apiculteurs confirme la tendance des chiffres : s'ils sont 7 à enregistrer un taux de mortalité plus faible que les années passées, 11 ont un taux identique aux années passées, et 32 ont des pertes plus élevées, dont 18 qualifient ces pertes d'exceptionnellement plus élevées.



A dire d'apiculteurs (professionnels, amateurs, syndicats et GDSA départementaux) il semble que les apiculteurs professionnels et pluriactifs ne soient pas les seuls à essuyer de telles mortalités. En effet, sans qu'il y ait pour l'instant eu de quantification précise de ces pertes, les témoignages attestant de mortalités importantes chez les apiculteurs amateurs sont également nombreux.

<u>Si l'on fait l'hypothèse que l'ensemble des apiculteurs bretons détenant 59 135 ruches fin 2016 a subi ce même taux de perte que les 50 apiculteurs enquêtés, on peut estimer les pertes de cheptel de la région Bretagne en sortie d'hivernage 2018 à 16 900 ruches.</u>

### RESSENTI DES APICULTEURS ENQUETES SUR LES COLONIES RETROUVEES MORTES

Une majorité des apiculteurs enquêtés témoigne d'une forte hétérogénéité de l'état des ruches en sortie d'hivernage. Pour une même exploitation et donc pour une même conduite de ruches d'un rucher à l'autre, les apiculteurs sont nombreux à constater des colonies dans des états très variables selon les ruchers. Sans qu'il y ait d'explication qui se dégage, certains ruchers sont globalement en très bon état, tandis que sur d'autres les ruches sont en (quasi) totalité décimées.

Malgré des colonies en forme, plusieurs apiculteurs trouvent également que l'ensemble de leurs colonies sont dans un état globalement plus faible que les années passées à la même époque.

Nombreux ont été les apiculteurs à remarquer beaucoup plus de ruches bourdonneuses et orphelines que les années passées.

La majorité des mortalités ont été constatées entre mi février et fin mars, date des premières visites de printemps : de nombreuses colonies constatées mortes fin mars étaient a priori en bon état (redémarrage de ponte, population et réserves suffisantes) mi février.

Enfin, si certains apiculteurs ont subi des pertes liées à de la famine (ce qui représente peu de déclarations), de nombreuses ruches ont été retrouvées avec beaucoup de réserves mais sans abeille ou avec une petite grappe insuffisante pour que la colonie puisse se redévelopper.

### **CONCLUSION**

Les mortalités constatées en Bretagne en sortie d'hiver 2018 sont plus importantes que ces dernières années, et on observe chez certains apiculteurs des taux de mortalité dépassant les 50%.

Les apiculteurs ayant subi des pertes anormalement élevées et inhabituelles ont pour la plupart effectué une déclaration auprès du guichet unique OMAA (observatoire des mortalités et affaiblissements des colonies d'abeilles), testé en région Bretagne depuis novembre 2017. Leurs attentes sont fortes quant aux résultats qui pourront se dégager de ce dispositif : nombre de déclarations réalisées, identification des causes pour chaque déclaration, prise en compte de toutes les causes possibles...

**Contact: Tiphaine DAUDIN** 

Tél: 02 23 48 27 42 / 07 85 35 20 82 ada.bretagne@gie-elevages-bretagne.fr